



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

République Française : LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département de la GUADELOUPE

Arrondissement de BASSE-TERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JUIN 2021

Nombre de conseillers			
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote	Procurations
29	20	23	03
Vote			
A l'Unanimité	Pour :	23	
	Contre :	00	
	Abstention :	00	

Convocation du Conseil Municipal en date du :

11 Juin 2021

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu :
de sa réception en PREFECTURE
DE BASSE-TERRE le :

02 JUL. 2021

et de sa publication le :

02 JUL. 2021

SGC / DIRSU
COURRIER ARRIVÉ

Le 02 JUL. 2021

L'an 2021, le Jeudi 17 Juin à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières s'est réuni à la Salle des Délibérations, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis FRANCISQUE, Maire, pour la tenue de sa 3^{ème} session ordinaire de l'année.

Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux et affichés à la porte de la Mairie le 11 Juin 2021.

PRÉSENTS : M. Jean-Louis FRANCISQUE (Maire) - Mme Jocelyne MOCKA - M. Jean-Philippe NOËL - Mme Marie-Agnès SAINT-VAL - M. Louis LAROCHELLE (18h37) - Mme FÉLER - M. Patrick LAVITAL - Mme Marylène ROCHEMONT - M. Fulbert MIROITE (18h15) - Mme Gilberte EUGENIE Mme Ninette SAINTE-LUCE - M. Alain SARREAU - Mme Marie-Claude BIQUE - M. Serge SACILÉ - M. Rémi DUFLO - M. Charly DARMALINGON - Mme Fabienne FARAJJE - M. Charles-Henri DEVAUX - Mme Annie CHRISTOPHE - Mme Marie-Pierre DAMAS _____ (20)

REPRÉSENTÉS : M. Jacques ANSELME (ayant donné procuration à M. Rémi DUFLO) - M. Albert LOSAT (ayant donné procuration à M. Serge SACILE) - Mme Valérie ARICIQUE (ayant adonné procuration à Mme Fabienne FARAJJE) ____ (03)

ABSENTS : M. Frantz RUPAIRE - Mme Sylviane BOURGEOIS - M. Jimmy FAUSTA - Mme Josette OTTO - M. Claude JERSIER - Mme Laurence LAROCHELLE _____ (06)

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriale, à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil municipal, Madame Marie-Pierre DAMAS a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptée.

D_20210617_19

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE DE TROIS-RIVIERES POUR L'EXERCICE 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 ;
- Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2020 de la commune de Trois-Rivières dressé par Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Capesterre Belle-Eau, dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Délibération n°19

Approbation du compte de Gestion de la Commune
de Trois-Rivières pour l'exercice 2020



Ville de TROIS-RIVIÈRES

Séance du 17 Juin 2021

	Investissement	Fonctionnement	Total
Réalisations Recettes	1 846 853,17	10 153 176,93	12 000 030,10
Réalisations Dépenses	1 854 207,31	9 903 008,39	11 757 215,70
Résultat d'exécution 2020	- 7 354,14	250 168,54	242 814,40
Résultat reporté	538 218,75	728 659,92	1 266 878,67
Part affectée à l'investissement		323 835,62	323 835,62
Résultat de Clôture	530 864,61	654 992,84	1 185 857,45

- **Considérant** l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif et celles du Compte de Gestion pour les réalisations des dépenses et des recettes pour l'exercice 2020,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

Article 1

D'APPROUVER le Compte de Gestion de la Commune de Trois-Rivières établi pour l'exercice 2020 par Monsieur le Directeur des Finances Publiques de Capesterre Belle-Eau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Président de séance,



Jean-Louis FRANCISQUE